

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grève au Gosier : refus de négocier de la part du syndicat UTC UGTG

GOSIER, LE 29 AVRIL 2021 — La situation sociale tendue au sein de la commune du Gosier impose au maire et président de la CARL, Cédric CORNET, de rappeler les faits :

Le 4 février, une première rencontre avec le syndicat UTC UGTG a été organisée par les services municipaux suite à la réception de la plateforme de revendications de la ville comportant 12 points. Les échanges portent sur le premier point, celui de la carrière des agents. Les parties se séparent et promettent de se rencontrer prochainement.

Une deuxième rencontre est proposée au syndicat le 25 février. Elle ne se tiendra pas en raison d'un empêchement de la part du syndicat. Quelques jours plus tard, un préavis de grève est déposé à la commune du Gosier pour le 2 mars.

Le 2 mars : les accès du pôle administratif et de la cuisine centrale sont obstrués par les agents grévistes, ne permettant pas aux non grévistes de rejoindre leur lieu de travail.

Le 3 mars : les accès de l'hôtel de ville sont bloqués par des agents grévistes.

S'ensuit dès le 4 mars, une succession de propositions de dates de rencontre pour poursuivre les négociations débutées le 4 février. Elles sont toutes refusées par les représentants syndicaux, ces derniers invoquant l'obligation de négocier suivant le format proposé par la Centrale : en présence des présidents des collectivités majeures, des parlementaires, du Préfet, des maires de Guadeloupe et du président de l'association des maires de Guadeloupe.

La Ville du Gosier a d'ailleurs toujours été présente à ces réunions de négociations organisées au Lamentin les 11, 13 et 15 mars. Aucune des rencontres n'a porté ses fruits et les parties se sont quittées en désaccord sur le premier point relatif à la carrière des agents.

Face aux blocages et à la volonté manifeste du syndicat de ne pas négocier, la majorité municipale du Gosier entreprend une action en justice pour prendre des mesures fortes par le biais de la force publique afin d'ouvrir les bâtiments communaux. Le référé daté du 23 mars est communiqué au syndicat pour mettre en exécution la libération des sites.

Contact Presse :

- Ingrid SSOSSÉ ISMAIN | 0690 81 94 14 | issosse@villedugosier.fr
- Nathalie SILVESTRE | 0690 44 51 01 | nsilvestre@villedugosier.fr

Cette libération des sites ne s'est pas faite, et le maire du Gosier dans une volonté d'apaisement et de dialogue, conscient des risques liés à l'ordre public, fait le choix de ne pas recourir à la force publique.

Le 6 avril : une réunion est consentie par le syndicat devant l'hôtel de ville. Celle-ci se poursuit le lendemain dans la salle du conseil. Toujours sur le premier point de la plateforme de revendications, les parties échangent de façon constructive sur la liste des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de 2020.

À la demande du syndicat, le maire du Gosier accepte d'ajouter 52 agents sur le tableau d'avancement de 2021 : des agents qui avaient été préalablement proposés en 2018 et en 2019 par les membres de la CAP. Les représentants syndicaux ont ainsi exigé que ces ajouts fassent l'objet d'un tableau supplémentaire à envoyer au Centre De Gestion, ce qui aurait entraîné la rétroactivité de l'avancement des agents concernés. Cette disposition étant contraire à la réglementation en vigueur, le maire a refusé cette demande. En 2020, les créations de ces postes n'avaient pas été effectuées par l'ancienne équipe municipale et les postes n'étaient donc pas inscrits au budget.

Par ailleurs, un accord de principe semblait avoir été trouvé sur l'augmentation du quota horaire des agents proches de la retraite. Le maire s'est engagé à mettre 10 agents sur 19 âgés de plus de 62 ans, à 35 heures et rendre exécutoire cette disposition en juin 2021. Le syndicat a in fine refusé cette avancée.

Le syndicat a ensuite annoncé publiquement sur un média qu'il ne négociait pas avec le Maire du Gosier, mais qu'il était en séance d'information.

Après près de 2 mois d'immobilisme dans les négociations et au vu de la situation tendue impactant l'ensemble de la population, **le maire du Gosier se dit toujours prêt à recevoir les représentants syndicaux. Il est toujours en attente d'une proposition de rencontre de la part du syndicat UTC UGTG qui a quitté la table des négociations le 7 avril. La priorité aujourd'hui est de parvenir à une sortie de crise.**

De plus, il rappelle être en parfait accord avec le droit de grève inscrit dans la constitution, mais refuse toute obstruction des bâtiments communaux.

Un préalable non négociable à cette rencontre de fin conflit est la libération des services municipaux et communautaires de toute entraves et blocages, permettant ainsi aux agents non grévistes de travailler afin d'accomplir les missions de service public au bénéfice des usagers et de la population.

Contact Presse :

- Ingrid SSOSSÉ ISMAIN | 0690 81 94 14 | issosse@villedugosier.fr
- Nathalie SILVESTRE | 0690 44 51 01 | nsilvestre@villedugosier.fr